

Communiqué de Presse

Philippe Kaltenbach
Sénateur des Hauts-de-Seine
Maire de Clamart

Amendement au projet de loi ALUR

RTE devra recenser les lignes qui survolent des sites sensibles

Philippe Kaltenbach, Sénateur des Hauts-de-Seine et Maire de Clamart, se félicite de l'adoption, dans le cadre du projet de loi ALUR, de son amendement visant à demander à RTE (Réseau de Transport d'Electricité) de remettre, avant le 1^{er} janvier 2015, un rapport au gouvernement et au parlement recensant les lignes à haute et très haute tension survolant des sites « sensibles » (hôpitaux, écoles, maisons de retraite...) et évaluant le coût de leur enfouissement ou de leur déplacement.

Philippe Kaltenbach déclare : « *Un rapport de l'AFSSET de 2010 préconise désormais de ne plus construire de bâtiments accueillant des publics sensibles dans une zone d'exclusion de 100 mètres située de part et d'autre d'une ligne à haute ou très haute tension. Cet avis a ensuite été repris dans un rapport de 2011 de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques portant sur « les effets sur la santé et l'environnement des champs électromagnétiques produits par les lignes à haute et très haute tension ».* »

Le Sénateur des Hauts-de-Seine ajoute : « *Mon amendement avait vocation à traiter l'existant. En effet, s'il est désormais admis qu'il ne faut plus construire de bâtiments accueillant des publics sensibles sous des lignes à haute ou très haute tension, il n'est pas envisageable de demeurer inactif vis-à-vis des constructions passées. Je vois donc cet amendement comme une première étape. Le recensement et l'évaluation par RTE des coûts d'enfouissement ou de déplacement de ces lignes permettront d'établir un état des lieux indispensable pour envisager dans un second temps la sécurisation des sites en question. Il s'agit là d'une préoccupation aussi importante qu'ancienne pour les populations concernées.* »

Le 31 janvier 2014

Contact presse : Pierre Mareau (06.46.35.15.91) / Alicia Botti (06.20.63.01.75) / 01.42.34.27.84